



N° 28

Le 6 février 1991

GATT : LE CANADA DEMANDE DES CONSULTATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS SUR LA BIÈRE, LE VIN ET LE CIDRE

Le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, a annoncé aujourd'hui que le Canada a demandé des consultations avec les États-Unis, en vertu du mécanisme de règlement des différends du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), en ce qui concerne les mesures du gouvernement fédéral et de certains états américains qui exercent une discrimination contre les exportations canadiennes de boissons alcooliques. Le Canada a informé de sa demande les Parties contractantes à la réunion du Conseil du GATT tenue aujourd'hui à Genève.

À la même réunion du Conseil et conformément aux procédures du GATT pour le règlement des différends, le Canada a accepté la demande américaine d'établissement d'un groupe spécial du GATT pour examiner les pratiques maintenues par nos sociétés provinciales des alcools en ce qui concerne l'importation, la distribution et la vente de la bière.

«En demandant ces consultations, le gouvernement a pris en compte les préoccupations exprimées par les producteurs canadiens et par certains gouvernements provinciaux devant les pratiques américaines touchant les exportations canadiennes de bière, de vin et de cidre sur le marché américain», a déclaré M. Crosbie.

«Il est important que les producteurs canadiens aient des chances égales de concurrencer les producteurs américains sur le marché nord-américain et que les exportations canadiennes ne soient pas défavorisées par les pratiques américaines», a ajouté le Ministre.